CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E71381 **VALABLE JUSQU'AU** 22/03/2025

ÉDITÉ LE **19/06/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1961
Forme juridique : SARL

Capital : 117 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE CREUSOT 416820017

Siret : **416 820 017 00018**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4306486

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000020778086904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000020778086904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : **BRUGNOT FRANCE CHAUFFAGE**

2 RUE DE SANTENAY
21340 CHANGE

Téléphone : 03 85 91 11 20 **Fax :**
Portable : 06 80 71 28 79

Site Internet : www.francechauffagebrugnot.com
E-mail : joelbrugnot@gmail.com

Responsabilité légale :
BRUGNOT JOËL GÉRANT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/03/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/03/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	11/03/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/03/2022
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/03/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.